

CA1E54.....

X5

1980

Représentant spécial du  
Gouvernement du Canada et  
Ambassadeur itinérant



CANADA

Special Representative of the  
Government of Canada and  
Ambassador-at-large

P.M. - BIBLIOTHEQUE  
UNIVERSITE DE SHEPPARD

UNIVERSITY OF SHEPPARD

**RAPPORT FINAL**

**DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL**

**DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

**CONCERNANT LE MOYEN-ORIENT**

**ET L'AFRIQUE DU NORD**

Université de Sherbrooke



31156008894548

CAIE54  
X5  
1980

**Représentant spécial du  
Gouvernement du Canada et  
Ambassadeur itinérant**



**Special Representative of the  
Government of Canada and  
Ambassador-at-large**

**U.P.M. - BIBLIOTHEQUE  
UNIVERSITE DE SHEBROOK**

**RAPPORT FINAL**

**DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL**

**DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

**CONCERNANT LE MOYEN-ORIENT**

**ET L'AFRIQUE DU NORD**

Special Representative of the  
Government of Canada and  
Ambassador-at-large



Représentant spécial du  
Gouvernement du Canada et  
Ambassadeur itinérant

February 20, 1980

A SON EXCELLENCE  
LE GOUVERNEUR GENERAL EN CONSEIL

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE

J'ai l'honneur, en qualité de représentant spécial du  
Gouvernement du Canada et ambassadeur itinérant nommé par  
décret le 5 juillet 1979, C.P. 1979-1843, pour étudier  
l'ensemble des relations entre le Canada et les pays du  
Moyen-Orient et d'Afrique du Nord,

DE SOUMETTRE A VOTRE EXCELLENCE  
LE RAPPORT CI-JOINT.

(R.L. Stanfield)

Représentant spécial du  
Gouvernement du Canada

RAPPORT FINAL DU REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT DU CANADA  
CONCERNANT LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD

Depuis que j'ai présenté mon rapport provisoire sur l'emplacement de l'ambassade du Canada en Israël, en octobre dernier, j'ai poursuivi l'examen des autres aspects de mon mandat. Pour me faciliter la tâche, en plus de mon premier voyage au Moyen-Orient qui a précédé la formulation de ma recommandation au sujet de l'ambassade, je me suis rendu en Algérie, au Maroc, en France, en Italie, au Vatican et aux Etats-Unis, ainsi qu'au siège des Nations unies à New York et dans plusieurs provinces du Canada. J'ai également rencontré les représentants des gouvernements d'autres pays arabes où je n'avais pas eu le temps de me rendre. Ces consultations élargies me permettent maintenant de présenter un rapport sur l'ensemble des questions tombant sous mon mandat et concernant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Pour les fins de mon travail, j'ai restreint la définition du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord aux États arabes et à Israël, vu que ma nomination avait trait aux rapports du Canada avec ces pays. Je ne crois toutefois pas que l'on puisse parler du conflit israélo-arabe indépendamment de tout le reste. Ainsi, les événements qui ont cours en Afghanistan et en Iran rendent encore plus pressant le règlement de ce conflit.

J'ai divisé mon rapport final en deux parties principales couvrant les aspects de mon mandat que je n'avais pas encore abordés. La première traite du processus de rétablissement de la paix entre Israël et les États arabes, et la seconde, des rapports mutuels existant entre le Canada et les pays du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord dans les domaines politique, économique, technique et culturel, y compris les incidences, pour le Canada, du boycottage exercé par les États arabes à l'égard d'Israël.

Dans mon examen du conflit du Moyen-Orient, j'ai tenté d'évaluer l'attitude, les préoccupations et la ligne de conduite des parties au conflit israélo-arabe afin de pouvoir proposer les meilleurs moyens pour le Canada de contribuer à un règlement pacifique reposant sur la compréhension mutuelle

et le compromis. J'ai abordé cette tâche sous trois angles différents: 1) l'attitude que le Canada pourrait prendre face aux problèmes de fond qui se posent dans ce conflit, 2) l'apport matériel que nos propres ressources nous permettent de fournir aux activités comme celles du maintien de la paix, de l'aide aux réfugiés et du développement économique, et 3) les moyens nous permettant de maintenir et de renforcer notre influence dans le rapprochement des parties en cause.

## LE PROCESSUS DE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX

### Le fondement de ma conception

Ma conception des questions touchant le Moyen-Orient demeure fondée sur la prémisse énoncée dans mon rapport provisoire, à savoir que le Canada a d'importants intérêts économiques dans cette région du globe, mais que son objectif primordial est de contribuer à y faire régner une paix juste et durable. Les motifs qui m'ont poussé à adopter cette attitude sont simples. Le conflit qui oppose les États arabes et Israël a bouleversé des peuples et les a déracinés; de plus, il a provoqué l'affectation massive et coûteuse de ressources rares aux budgets militaires. Ce phénomène a entraîné de grandes souffrances dans les deux camps. Il a en outre été la cause d'une tension et d'une incertitude mondiales persistantes, et il comporte le risque de voir s'élargir le conflit à l'échelle de la communauté internationale.

Dans mon rapport, je n'entends pas préciser les détails du règlement de ce problème très complexe et délicat. Personne ne peut, à mon avis, prévoir la forme exacte que prendra pareil règlement. Je m'attacherai plutôt à énoncer des positions et recommandations que le gouvernement pourrait étudier comme fondement de la politique canadienne en ce domaine. Ce faisant, j'ai tenu compte du fait que le Canada n'est pas une grande puissance comme les États-Unis. En effet, ce pays a toujours eu et conserve une responsabilité particulière pour ce qui est de favoriser le rétablissement de la paix au Moyen-Orient. Notre influence sur les événements est nécessairement limitée, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle ne peut être réelle. Les échanges que j'ai eus avec les chefs d'États du Moyen-Orient m'ont convaincu que nous pouvons fournir un apport véritable au processus de rétablissement de la paix si nous savons nous assurer le respect et l'amitié des gouvernements et des peuples de cette partie du globe.

Dans mon étude de ce que devrait être la politique canadienne, il ne m'a pas paru nécessaire de taire nos opinions. Des rapports étroits nous unissent à Israël depuis la création de cet État. Les Canadiens continuent de nourrir une admiration indéfectible à l'égard des juifs qui ont su, en de nombreuses occasions, fournir un apport important à l'ensemble de l'aventure humaine. Ce peuple a beaucoup souffert à travers les âges, et tout récemment au cours des événements terribles de l'Holocauste, mais a toujours gardé des liens affectifs profonds avec son ancienne patrie. En un peu plus de trente ans et en dépit d'obstacles formidables, les Israéliens ont jeté les bases d'institutions démocratiques vigoureuses et par là ils ont réussi à donner à leur nouveau pays une prospérité étonnante. On ne peut remettre en question l'engagement du Canada sur les plans de son amitié pour Israël et du bien-être de ce pays. Les liens étroits qui nous unissent à Israël doivent demeurer l'une des assises fondamentales de la politique canadienne au Moyen-Orient. Les dirigeants israéliens que j'ai rencontrés m'ont fait valoir l'importance et la valeur qu'ils attachent à ces liens qui unissent nos gouvernements tout aussi bien que nos peuples respectifs.

Le puissant appui que nous offrons à Israël ne signifie pas que nous ne pouvons entretenir et même raffermir nos bonnes relations avec les Arabes qui eux aussi ont fourni un apport important à notre civilisation. Les pays arabes que j'ai visités et ceux dont j'ai rencontré les représentants ont dit souhaiter vivement l'établissement de liens d'amitié avec le Canada. Ce souhait, ont-ils déclaré, tient au fait que nous sommes un pays de l'Ouest hautement industrialisé et que, par tradition, nous entretenons des liens étroits avec le Tiers monde sans pour autant que le colonialisme ait marqué notre histoire. Notre double patrimoine linguistique intéresse aussi ces nations, dont certaines utilisent l'anglais et d'autres le français pour échanger des idées avec le monde occidental. L'importance géopolitique des États arabes situés à la croisée de trois continents et leur puissance économique nouvelle font de ces pays des membres de plus en plus importants de la communauté internationale. À notre époque où l'interdépendance grandit sans cesse, l'importance de la compréhension mutuelle et de la collaboration va de soi; cela, les Canadiens le comprennent. Pour leur part, les dirigeants arabes que j'ai rencontrés ne s'attendaient pas à voir le Canada harmoniser ses politiques aux leurs, ni délaisser les liens d'amitié

traditionnels qui l'unissent à Israël. Ils ont cependant demandé que, lorsque nous avons à prendre des positions concernant le Moyen-Orient, nous tenions compte de leurs aspirations et de leurs préoccupations fondamentales. A mon avis, c'est là une attitude à la fois compréhensible et raisonnable.

Nous assistons actuellement au Canada, je crois, à une prise de conscience sans cesse croissante de la situation de la Palestine\*. Par suite du conflit de 1948-1949, beaucoup de Palestiniens qui, à peine trente ans plus tôt constituaient la majorité de la population des territoires qui devaient par la suite devenir Israël, ont abandonné leurs maisons et leurs biens et se sont réfugiés dans les États arabes avoisinants. Un nombre encore plus grand de leurs compatriotes les ont imités par suite de la guerre de 1967 où Israël a enlevé à la Jordanie et à l'Égypte la rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza. Le nombre de ces réfugiés et de leurs descendants s'élève maintenant à quelque deux millions. Comme autre conséquence de la guerre de 1967, environ un million de Palestiniens, restés sur la rive occidentale et à Gaza, sont passés sous l'autorité d'Israël. Unis par un sentiment de dépossession et de défaite, les Palestiniens sont maintenant pleinement conscients de leur identité et sont décidés à y donner une expression politique. Notre respect et notre affection pour Israël et sa population ne sont pas diminués par notre souci du sort des Palestiniens.

---

\* Avant de poursuivre, il serait utile, à mon avis, d'apporter certaines précisions. Avant les années 1920-1922, le territoire de la Palestine n'était pas nettement délimité. Sous l'Empire ottoman, la région avait été morcelée en un certain nombre de régions administratives dont les limites correspondaient fort peu aux entités politiques qui devaient voir le jour par la suite. A la conférence de San Remo, en 1920, les Alliés, vainqueurs de la Première Guerre mondiale, ont fait de la Grande-Bretagne la puissance mandataire des territoires aujourd'hui appelés Israël, soit la Cisjordanie, la bande de Gaza et la Jordanie, donnant à cette région le nom de Palestine. En 1922, la Société des Nations a reconnu cette décision, tout comme la création, en 1921, par la Grande-Bretagne, de l'émirat (arabe) de Transjordanie qui est depuis devenu le royaume Hachémite de Jordanie. En 1922, la Transjordanie comptait une population totale d'environ 300,000 Arabes, dont plus de la moitié étaient nomades. Le mandat de Palestine, situé à l'ouest du Jourdain, avait à la même époque une population d'environ 750,000 âmes dont près de 84,000 étaient juifs, et le reste, composé presque exclusivement d'Arabes, dont les descendants sont aujourd'hui couramment appelés Palestiniens.

Perception des Arabes et des Israéliens, et  
rôle du Canada

Au cours des cinquante dernières années, les tensions, la violence et les guerres d'intensité variable survenues au Moyen-Orient ont obscurci les perceptions que les groupes en présence ont l'un de l'autre, et ont engendré la méfiance. Il n'est pas surprenant de constater que peu d'habitants de cette région peuvent parler de cette question sans passion. En outre, les efforts de paix ont été compliqués par le manque de communication prolongé entre les parties. Pendant trente ans, avant l'amorce des négociations récentes entre l'Égypte et Israël, les gouvernements arabes et israélien n'avaient eu aucun rapport suivi. Même à l'heure actuelle, le dialogue est très restreint. Il s'ensuit que la perception mutuelle des deux groupes manque parfois de réalisme et de compréhension. De nombreux arabes, par exemple, ne peuvent concevoir que l'expérience historique pénible vécue par les juifs pendant l'Holocauste et à des périodes antérieures, entraîne naturellement chez eux un profond souci de sécurité. Par contre, même si certains aspects de leur propre expérience antérieure sont comparables, les Israéliens peuvent difficilement évaluer pleinement l'acuité du ressentiment suscité chez les Palestiniens par leur sort de peuple dépossédé.

De tels manques de compréhension mutuelle poussent naturellement les protagonistes à penser que les prises de position des extrémistes de l'autre camp sont les objectifs convenus par l'ensemble de ses membres. Les Israéliens ont parfois tendance à croire que, pour l'ensemble des Arabes, tout accord doit prévoir la création d'un État séculier comprenant Israël, la rive occidentale et la bande de Gaza, opinion qui nierait l'existence d'Israël tel qu'on le connaît. Ils doutent peut-être de la sincérité de l'attitude plus modérée que de nombreux gouvernements arabes ont adoptée depuis quelques années. D'un autre côté, certains de mes interlocuteurs arabes ont mentionné la revendication extrême d'un Israël élargi, exprimée par certains Israéliens, et ils soutiennent que l'expansion est le véritable objectif de ce pays. Ce problème de perception est accentué par le fait que les pays arabes et même les Palestiniens sont souvent en désaccord total quant aux objectifs et aux méthodes. En Israël, il existe aussi des opinions fort divergentes et la formation d'une politique nationale est un processus complexe.

Le Canada, à titre individuel ou avec le concours d'autres pays, peut apporter une contribution utile à la paix en aidant les deux parties à surmonter les difficultés qu'elles éprouvent à communiquer. Par exemple, il pourrait inciter les gouvernements arabes et les Palestiniens à éliminer les ambiguïtés, s'il y a lieu, dans les conditions touchant leur volonté de reconnaître et d'accepter l'État d'Israël dans le cadre d'un accord. Par contre, si les politiques d'Israël dans les territoires occupés nuisent au processus de négociation en suscitant la méfiance des Arabes, nous devrions être prêts à le dire. Il nous faudrait aussi inciter les deux parties à se parler directement et à ne pas exagérer, avant même le début des discussions, l'importance de la représentation, de la reconnaissance et des mécanismes officiels.

Tout progrès en vue d'un règlement exige que les deux parties prennent conscience qu'un compromis significatif est possible. Le Canada devrait prêter son concours à cette prise de conscience. Si l'une ou l'autre partie croit que ses aspirations fondamentales ne peuvent être satisfaites par la négociation, la position des modérés peut en être affaiblie et l'on peut être porté à croire que la violence est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés. Il n'existe pas de solution juste capable de satisfaire aux exigences des extrémistes des deux parties, mais il est possible, à mon avis, d'en arriver à un compromis qui réponde à celles des modérés, en y mettant de la bonne volonté et de la persévérance.

Au Canada, il serait très souhaitable qu'un dialogue s'établisse entre les communautés juives et arabes. Ce sont elles qui au Canada sont les plus soucieuses de voir régner une paix juste et durable au Moyen-Orient, mais, comme les habitants des pays de cette région du globe, leur perception des problèmes est souvent très différente. Qu'ils soient d'origine juive ou arabe, ces Canadiens partagent un fort attachement affectif à cette partie du monde et un grand amour pour le Canada. Tout progrès dans le sens de la compréhension, de la confiance et de la bonne volonté entre ces communautés pourrait avoir un certain nombre de conséquences importantes: ainsi, la compréhension au Moyen-Orient même serait, en quelque sorte, favorisée; l'ensemble des Canadiens pourrait aussi mieux comprendre les peuples de ces pays; notre politique dans cette région s'en trouverait renforcée, car elle ferait fond sur l'opinion d'un grand nombre de Canadiens au lieu de se heurter à un courant d'attitudes concurrentes et contradictoires;

la politique étrangère du Canada aurait donc un fondement plus solide et plus sain. Ce genre de dialogue entre les communautés juives et arabes au Canada exigerait de la patience ainsi qu'une volonté de poursuivre les discussions, même si des malentendus fondamentaux surgissent entre les participants. Un tel dialogue me semble toutefois être une contribution importante de ces communautés au bénéfice du Moyen-Orient et du Canada.

### Le fondement des négociations

Le Canada a toujours soutenu, avec raison, la Résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies comme étant la meilleure façon de réaliser une paix complète. La Résolution a été adoptée à l'unanimité par le Conseil après la guerre de 1967 au Moyen-Orient, et elle a servi de fondement aux négociations depuis lors. En voici les fondements principaux:

- " i) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit;
- ii) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force. "

La Résolution est acceptée par Israël et par tous ses voisins, bien que l'interprétation de sa signification précise varie beaucoup. Les gouvernements arabes y voient une demande exigeant d'abord l'évacuation, par les Israéliens, de tous les territoires occupés en 1967, incluant la péninsule du Sinai, la rive occidentale, la bande de Gaza et les hauteurs du Golan. Les Israéliens prétendent pour leur part que la Résolution ne précise aucunement l'importance du retrait, et ils interprètent le passage traitant de la sûreté des frontières comme faisant surtout appel à leur sécurité matérielle sur le plan militaire. Ces différences ne diminuent toutefois pas la valeur de la Résolution comme fondement des négociations.

Il ne serait d'aucune utilité pour le Canada d'adopter une interprétation précise de la Résolution 242. Les parties doivent arrêter elles-mêmes, par la négociation, les détails précis de tout accord de paix, y compris les frontières qui

seront finalement adoptées et l'importance des relations entre les États en cause. Voilà, je crois, l'intention des auteurs de la Résolution. Il me semble également évident qu'ils ont voulu que ce texte soit pris globalement, c'est-à-dire que le retrait d'Israël des territoires ait pour contrepartie la reconnaissance de celui-ci par ses voisins, en tant qu'État légitime de cette région du globe, ayant des frontières nettes et définies. Il ne suffit pas d'exiger, comme certains gouvernements arabes le font encore, qu'Israël se retire unilatéralement à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et reconnaisse les droits des Palestiniens, sans qu'il y ait accord simultané sur ses frontières et que cet État soit reconnu. Par contre, il est douteux que le souci de sécurité d'Israël justifie les revendications territoriales niant effectivement l'existence d'une partie palestinienne. Pour être durables et permanents, les accords auxquels aboutiront finalement les négociations doivent non seulement bien tenir compte des questions de territoire et de défense, si importantes qu'elles soient, mais ils doivent surtout obtenir l'acceptation générale et sincère des populations en cause.

Il est un aspect de la Résolution 242 qu'on en est venu généralement à considérer comme une lacune, à savoir le fait que les Palestiniens y sont désignés seulement comme des réfugiés. Avec la croissance, depuis 1967, de la conscience nationale des Palestiniens, il est clair que la question de l'avenir politique de ce peuple doit être abordée directement dans le cadre de négociations. En effet, le règlement de ce problème est primordial pour la normalisation de la situation au Moyen-Orient, et par conséquent, pour qu'Israël connaisse la tranquillité et la sécurité. Les représentants de tous les gouvernements arabes avec qui j'ai eu des entretiens ont affirmé catégoriquement que la paix ne régnerait pas dans la région tant et aussi longtemps que les droits des Palestiniens ne seraient pas reconnus.

Les accords de Camp David témoignent de l'importance de la question palestinienne. Ils précisent que la solution au conflit israélo-arabe découlant des négociations prévues doit (traduction) "reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et ses justes revendications". J'estime que le Canada devrait appuyer le droit du peuple palestinien à une patrie, ainsi que celui d'exprimer ses revendications et de participer à la détermination de son propre avenir. Les divers gouvernements canadiens ont approuvé les communiqués

en ce sens publiés à l'occasion de réunions du Commonwealth et de l'OTAN. Le Canada devrait annoncer ouvertement son appui à l'égard de cette position. Il ne lui appartient pas de déterminer la forme que devrait avoir cette patrie, ni ses frontières exactes, ni si elle devrait former un État indépendant ou un État fédéré, ou une partie d'un autre État; c'est aux Palestiniens eux-mêmes et à leurs voisins, y compris à Israël, qu'il revient d'en décider au cours de négociations.

### Mécanismes de négociation

Plusieurs séries de négociations ont eu lieu entre Israël et les États arabes depuis l'adoption de la Résolution 242 en 1967. Au début de 1969, des tentatives ont été faites dans le cadre du "plan Rogers" des États-Unis en vue d'asseoir les fondements d'un accord de paix global entre Israël et ses voisins, mais les pourparlers ont abouti à l'impasse en 1971. Après la guerre de 1973, de nouvelles négociations ont été entamées en vue de la conclusion d'ententes limitées de désengagement entre Israël et l'Égypte, de même qu'entre Israël et la Syrie. Cette approche "étape par étape", dont l'objet était la conclusion d'une paix globale grâce à une série d'accords restreints, a débouché en 1975 sur une seconde entente israélo-égyptienne de désengagement, mais aucun autre accord partiel n'a été conclu par la suite. Des tentatives ont alors été faites en vue de convoquer de nouveau la conférence multinationale de Genève à titre de conférence plénière de paix pour négocier un accord global. Ces efforts ont échoué en raison de l'incapacité des parties de s'entendre sur la représentation palestinienne.

Il a fallu le spectaculaire voyage du président Sadate à Jérusalem pour que soit relancé le processus qui a abouti en 1978 à la signature des accords de Camp David par Israël, l'Égypte et les États-Unis. Israël et l'Égypte ont conclu, en conformité avec les principes de la Résolution 242, un traité de paix prévoyant la pleine normalisation de leurs relations réciproques de même que le retrait d'Israël de la péninsule du Sinaï. A été également mis sur pied, en vertu des accords, un mécanisme de négociation dont l'objet est la résolution de la question palestinienne selon les principes énoncés dans la Résolution 242.

La plupart des gouvernements arabes se sont opposés au processus de négociation de Camp David; ils le considèrent comme un arrangement bilatéral liant uniquement l'Égypte

et Israël, qui complique le mouvement en vue de l'établissement d'une paix globale plutôt que d'y contribuer. Ils affirment notamment que les accords ne constituent pas le fondement d'un règlement équitable parce qu'ils n'envisagent pas de solution adéquate à la question palestinienne. Mais tel n'est pas l'objet des accords, lesquels prévoient la mise sur pied d'un mécanisme qui permet la négociation de questions fondamentales sous réserve de la volonté des parties de se joindre aux négociations. Les représentants des gouvernements arabes avec qui j'ai discuté entretiennent, à mon avis, des doutes sincères au sujet des accords de Camp David, mais les positions générales qu'ils ont adoptées et l'espoir qu'ils entretiennent de voir les États-Unis exercer leur influence sur Israël pour l'amener à se retirer des territoires occupés et à reconnaître les droits des Palestiniens, ne peuvent tenir lieu de négociations.

Il n'y a que d'authentiques pourparlers autour d'une même table qui puissent aboutir à des ententes territoriales et autres qui soient satisfaisantes. Il est essentiel toutefois, pour le succès de ces pourparlers, que les Palestiniens soient encouragés à s'y joindre. A cette fin, ils doivent être fondés à croire que la période intérimaire de cinq ans prévue dans les accords peut être pour eux un moyen d'acquérir un degré très élevé d'autonomie d'ici à ce que soit négocié le statut définitif de la rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza.

Les gestes qui semblent préjuger de la forme d'un accord éventuel sur le statut de la rive occidentale et de Gaza sont de nature à décourager les Palestiniens de participer au processus de Camp David. La mise sur pied de colonies israéliennes dans ces territoires, l'exploitation de leurs ressources naturelles, l'eau notamment, et l'intégration croissante de leur infrastructure à celle d'Israël amènent les Palestiniens à soupçonner le gouvernement de vouloir intégrer ces territoires au pays et d'empêcher leur retour à une administration arabe. Les Palestiniens avec qui je me suis entretenu, même les plus modérés, n'accepteront aucune solution donnant à Israël et à ses citoyens ce genre de contrôle sur la rive occidentale et sur Gaza. Prises ensemble, ces deux zones sont beaucoup moins grandes que le territoire traditionnellement réclamé par les Palestiniens. Le fait que plusieurs d'entre eux soient disposés à accepter ces zones constitue déjà une énorme concession.

Je reconnais que le long conflit qui a opposé les Arabes et les Israéliens a entraîné de part et d'autre l'adoption de positions et d'attitudes fermement ancrées. Ce n'est pas mon propos d'en diminuer l'importance ou de mettre en doute leur sincérité. L'inquiétude des Israéliens au sujet de leur sécurité est tout à fait compréhensible au regard du sort qu'ont subi les juifs durant l'Holocauste, des quatre conflits armés avec leurs voisins en moins de trente ans et des nombreux actes terroristes commis contre eux. Il est naturel, par ailleurs, que les Arabes, y compris les Palestiniens, aient des souvenirs vivaces des souffrances occasionnées par ces quatre guerres et par les attaques plus récentes de l'armée israélienne au Liban. Par contre, si les Arabes comme les Israéliens ne manifestent pas de volonté réelle de faire de sérieux compromis au nom de la paix, les progrès qu'ont permis de réaliser jusqu'à présent les accords de Camp David pourraient bien être compromis, et les possibilités d'un nouveau conflit s'en trouver accrues. Il ne revient pas aux Canadiens de leur dire comment atteindre ces compromis, mais il me semble que nous avons, en qualité de pays soucieux de préserver la paix, la responsabilité de faire valoir aux parties qu'elles ne peuvent remettre indéfiniment les décisions difficiles qui leur incombent, ni s'y soustraire. Si celles-ci ne sont pas prises dans les mois qui suivent, et si en conséquence les négociations actuelles devaient échouer, il sera nécessaire, en fin de compte, d'élaborer un autre mécanisme pour faciliter la recherche d'une solution de paix. Nécessairement, l'échec des accords de Camp David ferait que le processus se déroulerait dans un climat de méfiance accrue.

#### Les négociations et les Palestiniens

Pour que les négociations réussissent, il faut que les Palestiniens soient représentés d'une façon acceptable. Tous ceux que j'ai rencontrés m'ont affirmé que l'Organisation de libération palestinienne était le seul organisme qui pouvait parler en leur nom. Les Palestiniens de la rive occidentale m'ont affirmé catégoriquement que leurs dirigeants locaux ne négocieraient d'aucune façon sans l'approbation, du moins tacite, de l'O.L.P. Cette situation crée, de toute évidence, un problème difficile. D'une part, les Palestiniens ne seront représentés que d'une façon qu'ils acceptent, et d'autre part, les inquiétudes des Israéliens au sujet de l'O.L.P. ne peuvent être considérées comme négligeables, contrairement à ce que certains prétendent.

Israël refuse de participer à des négociations où l'O.L.P. serait présente, en partie parce qu'il craint que sa participation soit interprétée comme l'acceptation de prendre éventuellement en considération un des principaux objectifs de l'organisation, à savoir la création d'un État palestinien souverain sur la rive occidentale et à Gaza. Les divers gouvernements israéliens ont affirmé ne pas pouvoir accepter cette possibilité. A la suite des discussions que j'ai eues avec les Israéliens, je suis convaincu que leur réticence tient également au fait qu'un grand nombre d'entre eux ont connu de près l'amertume et la brutalité engendrées par les activités terroristes, à l'objectif proclamé officiellement par l'O.L.P., qui est d'établir un État séculier dans lequel serait compris Israël, et à ce qu'ils considèrent comme les liens menaçants de l'Organisation avec le bloc soviétique.

Le représentant de l'O.L.P. à qui j'ai parlé ainsi que les tenants du mouvement m'ont dit que la plupart de ses membres sont disposés à accepter un accord en vertu duquel l'État d'Israël reviendrait à ses frontières d'avant 1967, mais que l'Organisation ne pouvait unilatéralement renoncer à son objectif traditionnel de constituer un État séculier comprenant Israël sans une quelconque contrepartie. L'O.L.P. soutient que si elle acceptait de reconnaître Israël sans en même temps se faire reconnaître à son tour par celui-ci, elle perdrait de son pouvoir de négociation, qui est déjà faible en raison du fait qu'elle est de beaucoup la partie la plus désavantagée. Ce changement d'attitude au sein de l'O.L.P., qui auparavant rejetait totalement Israël, constitue une évolution encourageante, quoique relativement récente, mais certains groupes de l'Organisation rejettent toujours la modération. Il est essentiel que ce changement d'attitude devienne beaucoup plus prononcé.

C'est dans le cadre de l'étude de ces questions que l'attitude du Canada vis-à-vis de l'O.L.P. doit être examinée. Dans ce travail, j'ai tenu compte, d'une part, du rôle de chef de file joué par l'O.L.P. auprès des Palestiniens et d'autre part, de son attitude encore ambiguë à l'endroit d'Israël et de ses activités terroristes. Le Canada devrait, à mon avis, étendre ses rapports avec l'O.L.P. sur les questions touchant les négociations et le processus de paix, en vue d'inciter cette organisation à faire preuve de plus de modération et de réalisme et à reconnaître au grand jour la légitimité de l'État d'Israël. Des communications et des discussions franches seront nécessaires à cette fin. Pour jouer un tel rôle, le Canada n'a pas à reconnaître officiellement l'O.L.P. comme "seul représentant légitime

des Palestiniens", titre qu'elle s'attribue. Il reste, cependant, qu'aux yeux non seulement des pays arabes, mais aussi d'une bonne partie du reste du monde, l'O.L.P. fait de plus en plus figure, pour le peuple palestinien, de seul porte-parole pouvant compter sur l'appui d'une fraction importante de l'opinion palestinienne.

Il nous faut aussi nous rappeler que même si l'O.L.P. a entretenu pendant longtemps des relations étroites avec les Soviétiques, ses terrains de dialogue avec les pays occidentaux ont toujours été assez limités. Plus récemment, l'O.L.P. n'a pas hésité à réagir lorsque se sont présentées des occasions de rapprochement avec les pays européens de l'Occident. Il ne fait aucun doute que si elle a agi ainsi, c'est parce que ces contacts raffermissent sa propre position sur le plan international. En même temps, la valeur de ces contacts avec les pays occidentaux à titre d'incitation à la modération ne saurait être méconnue.

Les pourparlers avec l'O.L.P. ne devraient d'aucune manière empêcher le Canada d'adopter une position ferme à l'égard des activités terroristes auxquelles se livrent ses sous-groupes armés. Ces activités ne sont pas excusables et elles devraient être condamnées. Le Canada devrait inciter l'O.L.P. à y mettre fin en faisant valoir qu'elles ne facilitent en rien le retour du territoire palestinien à une administration arabe, ce qui est l'objectif avoué de ces activités. Au contraire, elles renforcent les soupçons de beaucoup d'Israéliens pour qui l'O.L.P. est une organisation qui ne saurait respecter un éventuel règlement de paix avec Israël et qui ne pourrait donc être considérée comme un représentant acceptable des Palestiniens au cours des négociations. Ces activités ont en outre tendance à susciter un cycle de violence et de contre-violence dans la région, ce qui rend encore plus difficile le déroulement des négociations dans une atmosphère libre de rancœur.

#### Effets sur le Liban

L'intervention israélienne au Sud-Liban, qu'elle survienne en réaction aux opérations armées palestiniennes ou à titre de mesure préventive dirigée contre des objectifs situés dans ce pays, contribue aussi au cycle de violence. Les faits montrent qu'elle entraîne de nombreuses pertes de vie chez les civils et qu'elle ajoute au ressentiment éprouvé par les Palestiniens réfugiés au Liban ainsi que par les Libanais eux-mêmes.

Les dirigeants libanais que j'ai rencontrés ont beaucoup insisté sur le fait que les dommages causés à leur pays par cette intervention sont hors de proportion avec les opérations terroristes ayant leur source au Liban. Il est vrai que l'O.L.P. et Israël ont réduit considérablement ces activités dernièrement, ce dont on ne peut que se féliciter. Mais si la situation venait à se détériorer à nouveau, il nous faudrait manifester clairement notre désapprobation, quel que soit le coupable.

Pour venir en aide au Liban là où nous le pouvons, nous devons continuer à appuyer tous les efforts déployés sur le plan international, y compris la Force intérimaire des Nations unies au Liban, pour permettre au gouvernement libanais de reprendre en mains le Sud-Liban. L'activité incessante des groupes armés palestiniens et des milices soutenues par Israël favorise le maintien d'un climat d'incertitude et de tension. Il en va de même de l'arrivée signalée de contingents en provenance de l'Iran. Nous devons rester disposés à nous associer aux efforts valables déployés à l'échelle internationale pour aider ce pays à retrouver son intégrité territoriale et à soulager ses citoyens des misères et des vicissitudes des dernières années.

### Jérusalem

Je me suis abstenu jusqu'ici de faire état de la question de Jérusalem. Dans mon rapport provisoire, j'avais recommandé de laisser à Tel-Aviv l'ambassade du Canada en Israël en attendant que soit précisé le rôle de Jérusalem dans un éventuel règlement de paix global, durable et équitable, entre Israël et ses voisins arabes. Une fois le règlement intervenu, la question de l'ambassade pourrait alors être examinée à la lumière des dispositions de ce règlement. J'aimerais maintenant formuler quelques observations sur l'avenir de Jérusalem, ainsi que m'y autorise la mandat élargi qui m'a été confié. En résumé, j'estime que la question de l'avenir de la ville doit être décidé d'un commun accord à l'occasion d'un règlement de paix global négocié. L'avenir de Jérusalem ne saurait être dissocié du différend israélo-arabe ni de son statut religieux unique.

Cette ville a ses particularités qui la différencient des autres territoires contestés qui ont été occupés en 1967. Symbole affectif et politique pour les Israéliens, les Palestiniens et les autres Arabes, elle a une grande importance

religieuse et historique pour les juifs, les musulmans et les chrétiens. C'est d'ailleurs ce qui a amené les Israéliens à revendiquer comme capitale la ville en son entier, les Arabes (musulmans et chrétiens) à insister fortement pour que Jérusalem-Est (arabe) soit rendue aux Arabes, et d'importantes organisations chrétiennes à y réclamer une présence internationale. C'est en réaction à ces vues profondément enracinées que l'Assemblée générale des Nations unies a fait inscrire dans son plan de partage de la Palestine de 1947 (qui a été à l'origine de la création de l'État d'Israël) des dispositions visant l'internationalisation de la ville en son entier. Cette idée d'un corpus separatum confié au contrôle des Nations unies ne semble plus réaliste étant donné l'opposition tant des Israéliens que des Arabes, mais les objectifs qu'elle visait sont toujours valables.

J'estime que la dimension religieuse de la ville comme centre des trois grandes religions monothéistes devrait être pleinement prise en considération lorsqu'il sera question de l'avenir de Jérusalem au cours des négociations. Le Canada devrait souscrire aux efforts déployés à cette fin. Il faut en effet se rappeler qu'entre 1948 et 1967, alors que la rive occidentale était sous la domination arabe, il était interdit aux Israéliens de se rendre en pèlerinage à Jérusalem-Est. Depuis, les autorités israéliennes ont cherché à être aussi justes que possible en garantissant le libre accès aux lieux saints chrétiens et musulmans, ce qui contraste nettement avec l'attitude arabe et qui est tout à leur honneur. Quoi qu'il en soit, même si la situation actuelle semble répondre aux vœux des autorités religieuses juives, il n'en va de même pour tous les chrétiens et musulmans.

Les musulmans que j'ai rencontrés se refusent à voir le maintien de la situation actuelle à Jérusalem comme une solution de rechange acceptable à la restitution de leurs lieux saints. Tous les pays arabes que j'ai visités ont insisté sur l'importance de la ville comme troisième lieu saint de l'Islam en importance, après la Mecque et Médine. Les chrétiens que j'ai rencontrés se soucient quant à eux du fait que la loi garantissant le libre accès aux lieux saints n'est rien d'autre qu'une simple mesure législative que la Knesset pourrait modifier à la majorité simple s'il devait se manifester en Israël une volonté politique en ce sens. Ils ont aussi exprimé des inquiétudes concernant le développement urbain et les changements démographiques survenus

à Jérusalem-Est depuis 1967, lesquels modifient en profondeur le caractère même de cette ville qui devrait constituer selon eux un centre vital pour les trois confessions et leurs communautés religieuses. Le Saint-Siège m'a fait part à nouveau du point de vue exprimé par le Pape aux Nations unies en 1979, selon lequel un accord spécial prévoyant des garanties internationales devrait être conclu pour assurer le maintien du caractère religieux unique de la ville.

Le statut de Jérusalem représente peut-être l'un des problèmes les plus difficiles à régler dans le conflit israélo-arabe, mais j'ai la conviction que si toutes les parties y mettent suffisamment de bonne volonté pour régler les autres points importants et complexes en litige, on pourrait aussi s'entendre sur le sort de la ville. Je recommande donc que, tant que l'on n'aura pas trouvé de solution globale au conflit, le Canada maintienne son refus de reconnaître l'annexion par Israël de Jérusalem-Est et de ses quartiers périphériques, conformément à la Résolution 242 et aux autres résolutions des Nations unies que notre pays a appuyées depuis 1967, année de cette annexion.

#### Aide matérielle

Les contributions versées par le Canada à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine et notre participation aux missions de maintien de la paix des Nations unies sont les efforts les plus apparents déployés par le Canada pour atténuer les souffrances causées par le conflit israélo-arabe et pour réduire les tensions entre les parties au différend. Depuis sa participation à l'organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve en 1948, le Canada a été de toutes les opérations de maintien de la paix des Nations unies. Les membres de nos forces armées ont vécu des années et des mois pénibles dans des conditions difficiles, cherchant à faire respecter l'armistice et les accords de désengagement intervenus entre Israël et ses voisins. C'est un rôle où nous avons acquis une maîtrise certaine et qui est apprécié par les pays de cette partie du globe. Nous devons continuer à assumer cette responsabilité là où le maintien de la paix peut, selon nous, aider à empêcher le déclenchement d'hostilités, à réduire les tensions ou à créer un climat favorable à l'établissement d'un dialogue entre antagonistes.

Le Canada a aussi accordé une aide financière généreuse à l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA) depuis sa création en 1950. L'UNRWA vient actuellement en aide à plus de 600,000 réfugiés établis dans des camps au Liban, en Jordanie, en Syrie et dans les territoires occupés par Israël en leur fournissant des services en matière d'éducation, de formation et de santé, ainsi qu'une aide alimentaire de base. Notre contribution à l'UNRWA a toujours été l'une des plus importantes. Au cours de ma visite en Jordanie, j'ai eu l'occasion de me rendre dans un des grands camps de réfugiés et de discuter des activités de l'Office avec ses représentants. Il ne fait aucun doute que l'UNRWA a beaucoup contribué à soulager la misère des réfugiés palestiniens et à leur permettre, grâce à l'éducation, de subvenir à leurs propres besoins et de contribuer de façon sensible au développement de nombre d'États arabes. J'estime que le Canada devrait poursuivre ses contributions à l'UNRWA, dont les activités servent aussi à rappeler aux Palestiniens que la communauté internationale entend assumer ses responsabilités vis-à-vis des réfugiés de 1948 et 1967.

Si un règlement général du différend israélo-arabe peut être atteint au Moyen-Orient grâce à l'appui de la communauté internationale, j'estime que le Canada, dans les limites de ses ressources et de ses capacités, devrait être prêt à jouer son rôle dans le rétablissement de la paix. Cette attitude s'inscrirait dans une suite logique étant donné notre préoccupation constante, depuis au moins trente ans, à l'égard des problèmes de cette région et l'intérêt que nous portons à voir se résoudre, à l'avantage de tous, un conflit qui a déjà causé tant de misère et de bouleversements. L'aide du Canada pourrait, par exemple, prendre l'aspect d'une participation à une quelconque force de maintien de la paix ou à un effort économique international, si cela devait contribuer à un règlement éventuel.

#### La position du Canada

Selon moi, pour jouer un rôle utile au Moyen-Orient et exercer une quelconque influence, compte tenu de nos ressources, nous devons avoir le respect des gouvernements et des peuples de cette partie du monde. Si nous voulons encourager la modération et la conciliation, il faut que toutes les parties en cause croient à notre impartialité. Cela veut dire en tout premier lieu que les positions que nous adoptons

doivent avoir comme objectif la justice et la réconciliation. Cela veut aussi dire, toutefois, que nous devons être prêts à exprimer notre désapprobation lorsque nous estimons qu'une initiative de l'une ou l'autre partie va à l'encontre du processus de rétablissement de la paix. Cela suppose en outre que nous communiquions nos vues par les voies diplomatiques usuelles lorsque nous estimons la chose utile. Cela voudra dire parfois que l'on s'adresse directement à l'opinion publique. Cela veut aussi dire que nous devons adopter une attitude aussi franche aux Nations unies quand il sera question du Moyen-Orient.

A cette fin, nous devrions désapprouver, à l'ONU, les résolutions qui tentent de faire condamner injustement l'une des parties en cause dans le différend israélo-arabe, ou qui exigent de l'une des parties une action immédiate qu'elle ne saurait raisonnablement prendre de façon unilatérale hors du contexte d'un règlement global. Ces résolutions sont particulièrement peu productives car, en pratique, Israël est le seul pays à y être mentionné. Le Canada devrait aussi faire en sorte que les organismes spécialisés de l'ONU ne soient pas saisis de résolutions mises de l'avant pour des motifs strictement politiques et s'opposer vigoureusement à toute tentative visant à suspendre ou à expulser Israël de ces organes internationaux. De telles tentatives ne font qu'exacerber les tensions et entraver les communications. Elles suscitent chez les Israéliens l'impression qu'ils ne peuvent en rien compter sur la communauté internationale pour comprendre leur situation.

Par ailleurs, si nous voulons être respectés, nous devons éviter d'être identifiés totalement avec l'une des parties lorsque l'autre partie n'a pas complètement tort. Lorsque des résolutions sont déposées à l'ONU, nous devrions les examiner en considérant leurs qualités intrinsèques. Si elles critiquent des actes précis de l'une des parties et que nous sommes d'accord avec ces critiques, nous devrions les appuyer. Lorsque certains éléments d'une résolution donnée ne nous satisfont pas, mais que nous sommes par ailleurs favorables à d'autres éléments, nous devrions voir s'il n'y a pas lieu de nous abstenir de voter, car autrement, nous serions perçus comme rejetant totalement des points de vue que nous ne rejetons pas, en fait. Contrairement aux pratiques parlementaires en usage au Canada, l'abstention a une signification politique bien précise à l'ONU, en ce sens qu'elle sous-entend la plupart du temps un appui à certains éléments d'une

résolution en même temps qu'une opposition à d'autres. Notre crédibilité exige une telle approche. Sans elle, notre contribution au maintien de la paix deviendra négligeable.

### Conclusions quant au processus de rétablissement de la paix

Dans mes observations sur le différend israélo-arabe et la contribution que le Canada pourrait apporter à son règlement, j'ai souligné que la compréhension mutuelle et le compromis sont des objectifs qui ne pourront être atteints que par la bonne volonté et la modération, et à condition que les intéressés soient disposés à effectuer des choix difficiles.

L'histoire du Moyen-Orient depuis les débuts du siècle démontre que ces objectifs ne sont pas faciles à atteindre, car les convictions sont bien ancrées et les émotions sont vives. Néanmoins, l'évolution des attitudes arabes envers Israël au cours de la dernière décennie et la récente transformation des relations entre Israël et l'Égypte démontrent que des progrès très réels peuvent être réalisés.

Même une paix globale entre Israël et ses voisins arabes ne se traduira pas par une stabilité parfaite dans cette région. Il y aura encore des tensions internes dans divers pays, de même que des rivalités régionales et des pressions globales sur les ressources énergétiques. Le règlement du différend israélo-arabe serait toutefois un grand pas en avant, qui permettrait de libérer les ressources humaines et économiques considérables des populations en cause; celles-ci pourraient en effet concentrer leurs énergies sur la croissance et la prospérité de leur région. C'est aux pays amis comme le Canada qu'il appartient d'encourager les parties à prendre des initiatives favorisant une paix durable. Ce rôle peut parfois sembler ingrat quand les résultats se font attendre, mais je suis convaincu que les populations de cette région du globe désirent la paix. Ce sont les pays comme le Canada qui ont la responsabilité de les aider en ce sens.

### LES RELATIONS CANADIENNES

#### Le boycottage d'Israël par les pays arabes

Dans toute discussion des relations canadiennes avec les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, on ne peut

passer sous silence les répercussions du boycottage économique d'Israël par les pays arabes. Ce boycottage a été pratiqué à des degrés divers par les gouvernements arabes depuis plus de trente ans, mais il ne s'est vraiment imposé à l'attention internationale que lorsque l'augmentation dramatique du prix du pétrole, en 1973-1974, a fait de certains pays arabes un important marché d'exportation pour les pays de l'Ouest.

Les pratiques sont loin d'être uniformes d'un pays à l'autre, mais le boycottage arabe comprend généralement trois paliers: primaire, secondaire et tertiaire. Au premier palier, les importations de produits israéliens par les pays arabes et les exportations de produits arabes vers Israël sont interdites. Ce type de boycottage, assimilable à un embargo commercial, a ses pendants ailleurs dans le monde. Le boycottage secondaire vise les sociétés, au Canada ou ailleurs, qui sont considérées par les autorités comme venant en aide à Israël de diverses façons assez vaguement définies. Ces sociétés peuvent être mises sur une liste noire et empêchées par la suite de traiter avec les pays arabes qui respectent la consigne. Le dernier palier vise à renforcer les désavantages de l'inscription sur la liste noire et de l'apport d'une aide apportée à Israël. Cela peut se traduire, par exemple, par un engagement de la part d'une entreprise à ne pas faire d'échanges avec les sociétés inscrites sur la liste noire, dans son propre pays ou à l'étranger, si elle veut commercer avec un pays arabe.

Les gouvernements arabes insistent sur le fait que le boycottage n'est pas raciste et qu'il vise non pas les juifs, mais un pays, Israël, avec lequel ils sont en guerre depuis environ trente ans. Ils soutiennent que le boycottage est un moyen économique légitime de faire pression sur Israël pour qu'il reconnaisse les droits des Palestiniens et se retire des territoires occupés.

Certaines formes de boycottage, en particulier celles du troisième palier, ont été fortement critiquées en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, particulièrement ces dernières années; on allègue en effet qu'elles imposent des restrictions inacceptables à la liberté des sociétés de traiter avec qui elles l'entendent et qu'elles constituent une forme de discrimination raciale ou religieuse. Parmi les pays de l'OCDE, qui regroupe les grandes puissances économiques du monde occidental et le Japon, seuls les États-Unis ont adopté une mesure

législative qui fait obstacle au boycottage. Cette mesure prévoit des sanctions, qui vont des amendes aux peines d'emprisonnement, à l'égard de ceux qui se plient à une gamme de pratiques exigées par le boycottage étranger. La France a aussi une loi qui semble aller dans le même sens, mais, en pratique, les sociétés françaises peuvent accepter les clauses de boycottage si elles le désirent.

Ailleurs en Europe de l'Ouest, la question du respect du boycottage a fait l'objet de discussions, mais aucune restriction n'a encore été adoptée. En Grande-Bretagne, le gouvernement a dit déplorer tous les boycottages décrétés sans l'appui international, mais il estime qu'il appartient à chaque société de décider de l'attitude à adopter, à la lumière de ses intérêts commerciaux. En 1978, un comité de la Chambre des Lords a tenu des audiences à l'occasion de l'étude d'un projet de loi anti-boycottage et il a recommandé qu'il soit abandonné.

En 1976, le Canada a établi des directives selon lesquelles les parties à une transaction comportant des mesures de boycottage inacceptables seront privées des services du gouvernement fédéral. Cette politique devait constituer un moyen de dissuasion efficace parce qu'elle entraîne de très graves désavantages pour les sociétés canadiennes qui se trouvent dans un milieu difficile et peu familier. Les mesures inacceptables de boycottage dont font état les directives désignent toutes celles qui suscitent une discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique ou la religion ou qui obligent une entreprise à ne pas faire affaire avec une autre entreprise ou un autre pays. En outre, le gouvernement est tenu de publier des rapports périodiques sur les manquements aux directives.

Cette politique a été jugée insatisfaisante par certains Canadiens qui ont pressé le gouvernement de la remplacer par une loi. En 1978, un projet de loi a donc été déposé, mais il n'a pas eu de suite. La nouvelle loi aurait obligé les sociétés à rendre compte au gouvernement de certaines demandes de boycottage dont elles auraient fait l'objet et à lui indiquer si elles y ont accédé. Dans ce dernier cas, le fait aurait été rendu public. On a aussi insisté vivement auprès du gouvernement pour qu'il parraine une loi semblable à la législation américaine. Cette mesure obligerait les entreprises à révéler qu'elles ont été l'objet de demandes de boycottage et leur interdisant d'y accéder.

En revanche, d'autres Canadiens soutiennent que l'adoption d'une loi contre le boycottage nuirait aux intérêts du pays. Selon eux, les gouvernements arabes pourraient fort bien refuser leurs marchés aux exportations canadiennes ou même cesser la vente de pétrole au Canada. Ils affirment que les États-Unis, qui ont voté une loi, entretiennent avec ces pays des relations politiques et stratégiques différentes du Canada et que les principales entreprises américaines sont tellement vastes et possèdent une technologie si exceptionnelle que le boycottage ne les touche pas vraiment. Le Canada, par contre, fournit à cette partie du monde peu de produits qui ne pourraient aisément être obtenus ailleurs. Ils maintiennent aussi que la politique en vigueur suffit largement pour empêcher les entreprises canadiennes de consentir aux demandes inacceptables de boycottage.

Plusieurs gouvernements arabes ont déclaré énergiquement qu'ils considéreraient toute loi canadienne s'opposant au boycottage comme une mesure politique expressément "antiarabe" et "favorable à Israël", dirigée contre leurs intérêts fondamentaux et leur droit de recourir à des sanctions économiques à l'égard d'un pays avec lequel ils sont en état de guerre. Ils ont affirmé qu'une telle mesure compromettrait les relations économiques, financières et commerciales avec le Canada.

Les directives établies par le Canada en 1976 ne semblent pas avoir provoqué de vives réactions de la part des gouvernements arabes, peut-être parce que cette mesure administrative leur paraît moins hostile, officiellement et symboliquement, qu'une loi promulguée par le Parlement canadien. J'ai aussi l'impression que, pour eux, l'adoption d'une loi provinciale contre le boycottage, à la différence d'une loi canadienne, n'a pas valeur d'acte ressortissant à la politique extérieure.

Les tenants d'une loi canadienne contre le boycottage pourront soutenir que l'attitude des gouvernements arabes n'est qu'un bluff; je dois néanmoins rendre compte de la position prise par ces derniers. Je ne pourrais, en toute conscience, affirmer que l'adoption d'une loi canadienne contre le boycottage ne présentera pas d'énormes risques économiques pour le pays, soit le risque d'une réduction des exportations vers des marchés importants et peut-être, aussi, d'une baisse des approvisionnements en pétrole.

Voilà les faits, que nous les considérons comme un chantage de la part des Arabes ou comme une réaction à une politique canadienne qu'ils tiennent pour hostile.

Si, toutefois, l'application de mesures de boycottage par les sociétés canadiennes venait à violer les principes fondamentaux du pays, nous devrions être disposés à empêcher ces violations et à en subir les conséquences. La question du boycottage soulève deux ordres de préoccupations. D'abord, certains boycottages sont contraires aux principes canadiens de la bonne marche des affaires parce qu'ils incitent des entreprises à restreindre leurs relations avec d'autres. Ces restrictions sont considérées comme peu souhaitables sur le plan commercial et incompatibles avec une saine pratique des affaires.

En outre, on dénonce le boycottage comme une mesure de discrimination raciale ou religieuse. Nous touchons là aux droits fondamentaux de la personne, question d'un tout autre ordre et de portée beaucoup plus élevée qu'une restriction des échanges commerciaux. Je ne veux pas dire que des mesures visant à empêcher des restrictions commerciales n'ont pas d'importance, mais elles sont de nature utilitaire plutôt que morale. Dans quelque circonstance donnée, l'étendue de leur application est une question de jugement quant aux meilleurs bénéfices que peut en retirer l'économie canadienne. Si le boycottage ne porte que sur une question de politique commerciale sans toucher à aucune considération d'ordre moral plus élevé, le gouvernement canadien serait en droit, semble-t-il, de poursuivre l'application de politiques qu'il juge dans son intérêt économique.

On a cependant laissé entendre que les directives actuelles sont essentiellement discriminatoires parce qu'elles favorisent les entreprises canadiennes qui peuvent se passer de l'aide gouvernementale et se conformer à un boycottage pour obtenir des contrats. Déclarer que la politique est en soi discriminatoire malgré son application rigoureuse dénote, à mon avis, une ignorance des coûts très réels qu'entraîne l'abolition des services gouvernementaux dans cette partie du monde. Leur retrait provoque habituellement d'énormes difficultés et pose toujours un très grand risque, même pour la plus importante des sociétés.

Le fait que les restrictions des échanges commerciaux, dont feraient l'objet les sociétés canadiennes en se conformant

aux dispositions interdisant le boycottage, résultent d'exigences posées par des pays étrangers ne semble pas donner plus d'importance au principe, en ce qui a trait à la politique commerciale. Les pays étrangers ne demandent pas aux entreprises canadiennes de ne pas conclure certains marchés, comme les États-Unis l'ont parfois fait pour des filiales canadiennes de sociétés américaines. Ils demandent aux entreprises canadiennes de ne pas conclure (ou de s'engager à ne pas conclure) certains marchés si elles veulent faire affaire avec eux. C'est une forme de pression que nous n'aimons pas, mais ce n'est pas l'imposition d'une loi étrangère au Canada.

La discrimination raciale ou religieuse dépasse toutefois les questions de politique commerciale et touche à un principe moral des plus élevés. Les tenants d'une loi contre les boycottages soutiennent qu'ils sont parfois ouvertement antisémites dans leur formulation et essentiellement antisémites en pratique. Je m'empresse de signaler que je n'ai pas été en mesure de faire une étude approfondie de la question. Je n'ai pas non plus l'autorité d'examiner les dossiers des sociétés. J'ai toutefois interrogé des Canadiens qui font affaire avec des pays arabes et ils m'ont dit qu'on ne leur avait pas demandé de pratiquer le boycottage pour des raisons d'appartenance raciale ou religieuse. Les représentants du gouvernement fédéral qui veillent à l'application des directives depuis 1976 ont affirmé ne pas avoir entendu parler de mesure de boycottage qui leur semblait avoir un caractère de discrimination raciale ou religieuse. Ils n'ont cependant pas eu connaissance de demandes de boycottage adressées à des sociétés canadiennes qui n'utilisent pas les services du gouvernement fédéral. J'ai demandé aux tenants de la loi de me donner des exemples de demandes de boycottage faites par les Arabes, qui supposaient une discrimination raciale ou religieuse. Ils m'ont répondu que les méthodes employées sont devenues plus perfectionnées et plus subtiles et que la discrimination manifeste est maintenant rare.

Depuis Herzl, on affirme que le sionisme est une croyance politique et non une religion. On donne toutefois à penser que la discrimination contre les sionistes existe bel et bien et qu'elle est en fait raciale parce que la grande majorité des juifs sont sionistes et, aussi, que dans son acception le terme de sioniste recouvre celui de juif. Ces généralisations sont très contestables. On peut être antisioniste sans être antisémite. Certains juifs sont antisionistes et il y a des sionistes qui ne sont pas juifs.

Les responsables arabes du boycottage soutiennent que leurs mesures n'établissent aucune distinction fondée sur la race ou la religion. Il ne serait possible de prouver que le boycottage arabe est dirigé contre les juifs que si les Arabes l'avouaient d'eux-mêmes ou qu'un pays arabe administrerait sa politique de boycottage de façon franchement discriminatoire. J'estime que le gouvernement du Canada serait mal venu de conclure au racisme ou à la discrimination religieuse en l'absence de faits clairs et non équivoques. Il ne suffit pas de croire ou d'avoir le sentiment que, par sionistes, on entend en fait les juifs, pour adopter des mesures qui dénonceraient le monde arabe en tant que raciste.

Une preuve concrète de racisme dans l'application du boycottage modifierait les règles du jeu à un point tel que les Canadiens ne l'accepteraient pas, quelles qu'en soient les conséquences. Je dois néanmoins préciser que la Loi canadienne sur les droits de la personne, dans sa forme actuelle, ne prohibe la discrimination que dans un nombre limité de transactions commerciales: l'approvisionnement en biens, services, installations et logement ordinairement offerts au public. La loi ne proscriit pas la discrimination dans l'achat ou l'acquisition de biens, mêmes de ceux habituellement offerts à la population. Elle n'interdit pas la discrimination contre les compagnies. En somme, de façon générale, la loi n'inclut pas les transactions commerciales. Il n'appartient donc pas au Parlement du Canada de déterminer si les transactions commerciales doivent ou non être interdites lorsqu'il s'agit d'un boycottage discriminatoire, mais plutôt de déterminer si les transactions commerciales en général, relevant de la compétence fédérale, doivent être interdites lorsque la discrimination repose sur la race, la nationalité ou l'ethnie, la couleur, la religion, l'âge, le sexe ou l'état matrimonial. Il deviendrait discriminatoire de réclamer des normes de conduite plus sévères pour les transactions commerciales avec des pays étrangers que pour d'autres transactions commerciales relevant de la juridiction du Parlement du Canada. Dans le cadre de la loi actuelle, le gouvernement pourrait demander à la Commission canadienne des droits de la personne d'instituer une enquête afin de déterminer si des compagnies canadiennes se sont rendues coupables de discrimination raciale ou religieuse en respectant le boycottage étranger; il est toutefois possible que le gouvernement désire réviser la loi avant de songer à procéder à une telle enquête.

Outre la discrimination raciale et religieuse, existe également le problème de la discrimination fondée sur les convictions politiques, c'est-à-dire le sionisme. J'ai pris connaissance de déclarations de certaines autorités chargées de l'application du boycottage arabe qui, tout en n'étant pas très claires, laissent supposer que le boycottage pourrait être discriminatoire envers les tenants du sionisme, qu'ils soutiennent activement ou non Israël. Il y a une grande différence entre la discrimination fondée simplement sur les convictions politiques de quelqu'un et celle dirigée contre une personne qui soutient activement Israël, soutien qui constitue la raison d'être avouée du boycottage arabe. La Loi canadienne sur les droits de la personne n'interdit toutefois pas la discrimination fondée sur les convictions politiques, même si quelques provinces canadiennes la condamnent. Il ne s'agit donc pas pour l'instant, de décider s'il faut interdire aux Canadiens de faire preuve de discrimination pour des motifs de convictions politiques en acceptant des clauses de boycottage, mais bien de décider s'il faut l'interdire dans toutes les transactions commerciales en général. Si le Parlement prenait une telle mesure, il appartiendrait à la Commission canadienne des droits de la personne de déterminer si les compagnies canadiennes acceptent des clauses de boycottage impliquant discrimination fondée sur les convictions politiques.

#### Relations bilatérales

Après avoir visité le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, je suis convaincu que les relations bilatérales entre le Canada et les pays de ces régions peuvent être considérablement étendues. Comme je l'ai dit plus haut, Israël et les pays arabes m'ont fréquemment fait part de leur désir de renforcer leurs liens d'amitié avec le Canada de même qu'ils m'ont confié à quel point ils apprécient nos compétences en matière de technique et de gestion. Nos associations francophones sont également utiles dans toute cette zone, principalement en Afrique du Nord.

Les vues optimistes que j'avance sur l'avenir de nos relations bilatérales sont fondées sur l'hypothèse qu'il sera possible d'aplanir les difficultés découlant du boycottage arabe de manière à entretenir un climat favorable au maintien de ces relations. Si j'ai adopté cette attitude, ce n'est pas parce que j'ai présumé des solutions qui seront apportées à la question du boycottage. J'ai en effet insisté plutôt sur le fait que les Canadiens adopteront une attitude ferme, quels qu'en soit les risques économiques, si des principes moraux sont mis en cause. J'adopte plutôt l'hypothèse d'une

amitié constante avec les États arabes parce que c'est seulement dans ce cas qu'une discussion de l'intensification des relations bilatérales garde son sens.

Je n'ai pas eu, en traitant des relations bilatérales, l'intention de substituer mes conclusions aux études sur le développement des exportations ou les relations culturelles et autres qui sont en cours, ou qui seront entreprises dans le cadre d'une revue étendue de certaines activités canadiennes à l'étranger. J'ai plutôt tenté de suggérer des moyens de renforcer nos liens avec les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord tout en reconnaissant que l'application de mes recommandations dans cette région devra se faire de concert avec la formulation et l'évaluation de la politique étrangère du Canada en général.

Le commerce a crû rapidement, ces dernières années, entre le Canada et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Les richesses accrues de cette région et le développement qu'elle connaît, grâce au pétrole et au gaz, offrent d'excellentes perspectives de croissance. Du point de vue économique, le profond intérêt du Canada pour ces pays est, en grande partie, très récent. Il n'en demeure pas moins qu'à l'heure actuelle, la région constitue notre cinquième marché d'exportation. Exprimée en pourcentage, la croissance de nos exportations dans cette région a été la plus importante de la dernière décennie. Durant les dix premiers mois de 1979, nos exportations de marchandises ont totalisé, à elles seules, 850 millions de dollars. En outre, pour la même période, les compagnies canadiennes ont obtenu des contrats de services évalués à plus de 400 millions de dollars. Déjà, un nombre important de compagnies canadiennes, subventionnées par le ministère de l'Industrie et du Commerce, s'affairent à étendre leur marché dans la région. Les efforts portent principalement sur des produits manufacturés et des services hautement perfectionnés dont l'exportation est d'une importance particulière pour l'économie canadienne. De nombreux pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont lancé des programmes d'infrastructure. Ils constituent donc pour le Canada un important marché d'exportation de ses compétences en matière de gestion, de conception et de technique.

L'important marché israélien diffère de ceux des pays arabes. A l'encontre des autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord où il est possible de vendre un large

éventail des biens et des services canadiens liés à l'infrastructure et à la technique avancée, Israël est économiquement très développé, sa population est instruite et il dispose d'un fort potentiel technologique. Bien qu'il existe certaines ouvertures dans le domaine du développement de l'infrastructure, la plupart des marchés ouverts au Canada dans ce pays sont axés sur la vente de céréales et de matériel de production, machinerie et minéraux notamment. Le marché israélien offre néanmoins l'avantage d'être relativement facile à percer si le prix et la qualité des produits canadiens sont concurrentiels. Le marché israélien est libre et des liens de longue date unissent les peuples des deux pays. Ainsi, notre commerce avec Israël repose, depuis longtemps, sur le secteur privé de l'économie, bien que les gouvernements du Canada et d'Israël aient facilité et encouragé les échanges commerciaux; ainsi, en 1976, un Comité économique conjoint a été constitué pour créer de nouveaux liens économiques entre les deux pays. En 1978, les échanges commerciaux avec Israël s'élevaient à 122 millions de dollars, et au cours de 11 premiers mois de 1979, ils sont passés à plus de 150 millions de dollars. Ce commerce intéresse les deux pays et le Canada devrait l'intensifier sous forme d'encouragements continus de la part du gouvernement.

Pour ce qui est des marchés des pays arabes, certains secteurs économiques offrent des possibilités que m'ont soulignées avec insistance mes interlocuteurs. Nous nous intéressons particulièrement au domaine énergétique. Le Moyen-Orient constituera probablement encore dans l'avenir une importante source d'approvisionnement en pétrole, jusqu'à ce que nous atteignons l'autarcie dans ce domaine. Dans un monde où les sources d'énergie sont réduites et où il faudra se battre pour obtenir les approvisionnements essentiels, un gouvernement conscient de ses responsabilités envers la population ne peut tenir pour acquis que les approvisionnements du Moyen-Orient sont assurés. Il ne faudrait pas non plus se retrouver dans une situation de dépendance. Notre compétence en matière d'exploration et de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières, de même que dans les industries connexes est largement reconnue. Il existe de multiples possibilités d'échanges techniques et de coopération dans le domaine de l'énergie au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Des compagnies canadiennes sont déjà à l'oeuvre dans certains pays, et dans de nombreux d'autres, on m'a indiqué toutes les possibilités de coopération future de gouvernement à gouvernement et avec le secteur privé.

Les compétences canadiennes en agriculture sont également reconnues dans toute la région. Presque tous les pays du monde arabe font face à de sérieuses difficultés de production alimentaire. La sécheresse, qui constitue un problème épineux, y sévit souvent. Par conséquent, l'amélioration des systèmes de culture en terres sèches est d'une importance capitale. Le Centre de recherches pour le développement international se consacre déjà à la mise au point de meilleures techniques et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) aide à la mise en oeuvre des techniques actuelles. Quelques pays dont la terre est productive et qui disposent de suffisamment d'eau semblent néanmoins faire face à des problèmes de production. Les pays arabes importent presque tous des céréales. Il sera de plus en plus nécessaire d'améliorer la production en raison de la croissance rapide de la population résultant d'un fort taux de natalité et de meilleurs services de santé. Il semble donc qu'il existe des déboursés de plus en plus importants pour nos céréales et pour nos techniques agricoles.

En plus de constituer un marché important pour nos compétences et nos produits, la région constitue une importante source de capitaux. La richesse des Arabes peut contribuer au développement du Canada, nécessaire à la création d'emplois. Quelques pays arabes ont accumulé des fonds importants qu'ils désirent investir. Certains ont déjà déposé de grosses sommes dans les banques du Canada et investi dans des valeurs canadiennes. Tout porte à croire que nous aurons besoin de capitaux énormes pour mener à bonne fin les programmes que nous comptons réaliser au pays au cours de la présente décennie. Il importe sans doute que le Canada s'assure et exploite une autre source de fonds, en plus de ses sources habituelles.

Les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord veulent non seulement bénéficier de nos compétences, mais aussi les acquérir. Ce désir se concrétise parfois par l'établissement, sur place, d'écoles professionnelles et techniques, et ce grâce à l'aide d'experts-conseils de l'extérieur. Dans d'autres cas, ce sont des étudiants de cette partie du globe qui vont poursuivre leurs études à l'étranger. Les Canadiens peuvent favoriser la satisfaction de l'un ou l'autre de ces besoins. Il y a longtemps que nous concevons et construisons des écoles, fait que ces pays reconnaissent de plus en plus. En effet, les étudiants qui veulent recevoir

une formation à l'étranger manifestent un grand respect pour nos universités et nos écoles techniques. J'ai l'impression qu'un certain nombre de ces pays souhaiteraient envoyer, à leurs frais, un plus grand nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement du Canada. Grâce à nos efforts, nous pourrions les aider à se doter de la main-d'oeuvre spécialisée dont ils ont besoin pour se développer et se moderniser. Nous pourrions aussi inculquer à ses étudiants, dont un bon nombre occuperont un jour des postes de responsabilité dans leur pays, une bonne connaissance du Canada et de ses ressources, ce qui, avec le temps, nous permettrait de renforcer nos relations bilatérales avec leur pays.

Le gouvernement fédéral ne peut entreprendre seul un programme de ce genre à l'intention des étudiants de l'étranger: les provinces, qui sont chargées de l'éducation, doivent l'appuyer dans ses efforts. J'en ai discuté avec certains ministres provinciaux. Tous ont convenu que cette mesure serait profitable au Canada, tout en rendant service aux étudiants et aux pays intéressés. Par la même occasion, ils ont souligné la nécessité, pour les provinces, de participer pleinement à la planification et à la mise en oeuvre du programme, et ce afin d'éviter des situations très embarrassantes (par exemple, inscrire davantage d'étudiants étrangers à certaines facultés, la faculté de médecine entre autres, qui ne peuvent actuellement pas accepter tous les candidats canadiens qualifiés). Je crois savoir que les autorités fédérales et provinciales sont en train d'élaborer une politique de coopération portant sur la nature des programmes à offrir et les méthodes d'application.

Afin de resserrer nos liens économiques et technologiques avec ces pays, nous devons tenter d'élaborer une stratégie globale. Nous sommes en concurrence avec d'autres pays de l'OCDE qui sont dynamiques, ont beaucoup d'expérience et désirent obtenir des devises étrangères pour payer le pétrole qu'ils doivent importer. Nous devrions étudier les conditions de financement que nous offrons aux pays moins fortunés de cette partie du monde, afin de voir si, en modifiant nos pratiques, nous pourrions défier cette concurrence. Il importe cependant au premier chef de reconnaître que, dans la plupart des pays arabes, le rôle du gouvernement dans l'économie est généralement plus étendu qu'au Canada et que les Arabes aiment rencontrer et connaître les personnes avec qui ils font affaire. Il faut que des ministres et représentants de notre gouvernement fassent fréquemment des

visites dans ces pays et que les échanges de délégations commerciales bien préparées soient plus nombreux. Ces efforts doivent être soutenus par le travail courant de nos ambassades à l'étranger. En outre, notre approche doit être plus systématique que par le passé. Nous avons déjà établi des comités économiques mixtes avec Israël, l'Arabie saoudite et l'Algérie. Il serait bon, je pense, que le gouvernement étudie la possibilité d'étendre l'utilisation de ce mode de consultation à d'autres pays, sans pour cela le substituer aux communications directes et fréquentes entre les représentants gouvernementaux.

En plus des activités strictement commerciales, les Canadiens se sont toujours préoccupés des pays moins fortunés que le leur. Nous pourrions, dans la mesure où nos ressources le permettent, envisager d'élargir nos programmes d'aide au développement du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Parallèlement, nous devons définir le rôle du Canada dans le développement économique soutenu des pays qui sont récemment passés de la classe des pays à faible revenu à celle des pays à revenu moyen, mais qui ont encore besoin de l'aide des pays industrialisés. Cependant, ce rôle ne devrait pas se limiter aux sommes que nous pouvons leur accorder, mais devrait englober également les compétences en matière de technologie et de gestion que nous pouvons mettre à leur disposition. Au Moyen-Orient, des organismes d'aide largement subventionnés manquent peut-être pour l'instant des connaissances techniques que possèdent les Canadiens. A cet égard, il serait bon d'étudier la possibilité d'augmenter la coopération entre le Canada et ces organismes. Nous pourrions ainsi élargir la portée et augmenter l'utilité de nos efforts de développement dans cette partie du globe, et ce, beaucoup plus que si nous ne recourons qu'à nos ressources financières.

Dans la plupart de ces pays, les renseignements sur le Canada ainsi que les échanges culturels avec ce dernier font défaut. Si les compétences et les ressources font l'objet d'échanges suivis entre Israël et le Canada, c'est en grande partie en raison des nombreuses affinités qui unissent nos deux peuples et qui, par conséquent, réduisent de beaucoup la nécessité d'interventions directes de la part du gouvernement. Je suis toutefois d'avis qu'il devrait continuer à favoriser ces échanges fructueux avec Israël.

Nos échanges de renseignements et échanges culturels avec les pays arabes sont beaucoup moins nombreux, mais je suis convaincu qu'il est possible de favoriser une meilleure entente avec ces derniers. Dans certains pays, en particulier en Afrique du Nord, notre héritage français et nos liens avec d'autres parties du monde francophone nous sont un atout précieux. Pour ce qui est de l'ensemble de ces pays et du Canada, une meilleure connaissance mutuelle peut contribuer à réduire les malentendus qui découlent d'impressions vagues, voire fausses. Mais si nous voulons mettre sur pied des programmes culturels et des programmes d'information qui soient efficaces, nous devons disposer de suffisamment de fonds pour pouvoir les poursuivre pendant plusieurs années. Des efforts sporadiques sont une perte de temps et d'argent; il est indispensable que nous déployions des efforts soutenus si nous voulons que ces programmes aient une influence durable.

Le Canada bénéficierait de l'accroissement des relations économiques, culturelles et autres avec tous ces pays. Il n'en tient qu'à l'initiative des ministres, des parlementaires, des hommes d'affaires, des représentants du gouvernement et des autres personnes désireuses de voir ces relations prendre de l'ampleur. Nous devrions organiser un programme de visites mutuelles plus systématique à l'intention des ministres et des hauts fonctionnaires de l'État, des universitaires et des journalistes, de même que des hommes d'affaires. Nos ambassades devraient également s'efforcer continuellement de bien faire connaître le Canada à ces pays, de favoriser la discussion des problèmes mutuels et d'augmenter les possibilités d'une meilleure coopération, sans quoi il est peu probable qu'un programme de ce genre réussisse à resserrer les liens. A cet égard, il serait utile d'y renforcer la représentation diplomatique du Canada, dans la mesure où les ressources financières le permettent. J'ai été bien servi au cours de mes visites dans nos ambassades, mais j'ai pu constater que celles qui sont chargées de représenter le Canada dans plus d'un pays doivent parfois étirer considérablement leurs ressources.

Il faut maintenir des contacts étendus et systématiques entre les gouvernements et les peuples de cette partie du monde et du Canada, si nous voulons y poursuivre nos intérêts commerciaux, y entretenir des relations plus étroites dans le domaine de la culture ainsi que de l'aide à la technologie et au développement, et parvenir à résoudre les différends et les conflits, notre premier objectif dans ces pays.

Robert L. Stanfield

le 20 février 1980